



Société d'avocats

Serge Kronström, avocat-conseil

Me Marie-Ève Malenfant
Ligne directe : 418 838-5525
Courriel : marie-eve.malenfant@ksavocats.com

Par courriel

Lévis, le 28 août 2015

Madame Nathalie Vanasse, registraire
Conseil des produits agricoles du Canada
960 Carling Avenue, Building 59
Ottawa (Ontario) K1A 0C6

Objet : Demande d'intervention
Plainte logée par le Turkey Farmers of Ontario (« TFO ») en vertu de
l'article 7(1)f) de la *Loi sur les offices des produits agricoles* eu égard
à la décision du 11 juin 2015 rendue par les Éleveurs de dindons du
Canada (« EDC »)
Notre dossier : 321538-0006

Madame Vanasse,

Nous sommes les représentants légaux d'Exceldor coopérative et d'Exceldor Foods Ltd (ci-après nommées collectivement « **Exceldor** »), lesquelles nous ont mandatés afin de vous faire parvenir la présente relativement au dossier mentionné en objet.

Faisant suite à votre lettre du 18 août 2015, Exceldor souhaite se prévaloir de son droit de demander au Conseil des produits agricoles du Canada (« **Conseil** ») d'obtenir le statut d'intervenante dans le cadre de l'enquête et des démarches qui seront effectuées par le Comité de plainte formé par le Conseil.

Bien que notre cliente ne possède actuellement que très peu d'informations quant à l'ensemble des faits ayant donné lieu à cette plainte, les renseignements dont elle dispose, en plus d'être pour le moins préoccupants, lui permettent de conclure que ce débat aura vraisemblablement des conséquences concrètes et majeures sur ses opérations commerciales.

En effet, comme Exceldor est actuellement l'une des plus importantes organisations transformatrices de dindons au Canada, elle fut touchée directement

ksa, avocats, S.E.N.C.R.L.
5790, boul. Étienne-Dallaire
Bureau 205
Lévis (Québec) G6V 8V6

Téléphone 418 838.5500
Télécopieur 418 838.5518

ksavocats.com

par la décision du 11 juin 2015 rendue par EDC, notamment en ce qui a trait aux modifications des mises en marché autorisées dans les provinces concernées. Dans le même ordre d'idées, la ou les décisions qui découleront de la plainte logée par TFO auprès du Conseil auront d'autant un impact direct et considérable sur ses activités commerciales et sur celles de ses membres.

En sus de ce qui précède, comme Exceldor est une organisation étant impliquée tant au Québec qu'en Ontario dans le domaine de la transformation de dindons et ayant donc des intérêts dans les deux (2) provinces les plus importantes du pays dans ce secteur d'activités, aucun autre intervenant ni aucune partie ne détient des informations équivalentes à celles qu'elle est en mesure de fournir au Comité de plainte.

En effet, Exceldor possède une perspective unique de la problématique dont le Comité de plainte fut saisi et il devient donc nécessaire, dans ce contexte, qu'elle soit informée des diverses étapes de l'enquête et qu'elle puisse, le cas échéant, fournir l'ensemble des renseignements et représentations qui pourront s'avérer pertinents aux fins de son analyse. Exceldor vous assure d'ailleurs, à cet égard, de son entière collaboration.

Nous comprenons de votre lettre du 18 août 2015 qu'un appel conférence sera logé sous peu auprès de l'ensemble des parties et intervenants concernés afin de discuter de la suite du présent dossier. Nous demeurons donc dans l'attente de nouvelles de votre part à cet égard.

Dans l'intervalle, n'hésitez pas à joindre la soussignée pour toute question eu égard à la présente demande d'intervention.

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de recevoir, madame Vanasse, nos plus cordiales salutations.

KSA, avocats, S.E.N.C.R.L.



Marie-Eve Malenfant, avocate
MEM/

c.c. Mr. John L. O'Kane, Legal Counsel, TFC
Mr. Geoffrey P. Spurr, Legal Counsel, TFO